

Numéro	CFVU/2025-10-14/05
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	14/10/2025
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	14/10/2025
Date de transmission au Recteur	14/10/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 14 octobre 2025 portant approbation du règlement des études du master
mention « tourisme » de l'institut de recherche et d'études supérieures du tourisme de
l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, L. 612-5 à L. 612-6-1 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des
diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection
de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis du conseil de gestion de l'institut de recherche et d'études supérieures du tourisme en date du 12 septembre
2025.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement des études, ci-après annexé, du master mention « tourisme » de l'institut
de recherche et d'études supérieures du tourisme de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui
entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025. Le précédent règlement des études est abrogé à
compter de cette même date.

Délibération CFVU/2025-10-14/05	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	34
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	26
Nombre de contre	2
Nombre d'abstentions	6

Paris, le 14 octobre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de
sa transmission au Recteur d'académie.



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
TOURISME**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

Le règlement des études comprend deux parties. La partie 1 est commune à toutes les mentions de Master que l'établissement est accrédité à délivrer. La partie 2 est spécifique à chaque mention. Elle comprend 1) le tableau de structuration de la mention, 2) les tableaux d'enseignement des parcours, 3) le tableau des stages.

Partie 1 : REGLEMENT DES ETUDES COMMUN MASTER

Partie 2 : REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Tourisme

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs à adosse ment multipl e	Parcou rs dispen sé en langue étrangè re	Parcou rs à distanc e	Parcou rs délocal isé (hors campu s)	Par cou rs en part ena riat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalis ation	Accès Mon Maste r au parco urs M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Développement et Aménagement Touristique des Territoires	M1U405	M1	x							x	x	
Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines	M1U404	M1	x							x	x	
Economie du Développement Touristique International	M1U402	M1	x		x					x	x	
Gestion des Activités du Tourisme et de l'Hôtellerie	M1U401	M1	x							x	x	
Digital Fashion Communication	M1U4D4	M1	x		x		x	x	Université de Suisse italienne			
Heritage Management	M1U4D5	M1	x		x		x	x	Université française d'Egypte			
Développement et Aménagement Touristique des Territoires	MIU502	M2	x		x					x		Développement et Aménagement Touristique des Territoires ; autres
Economie du Développement Touristique International	MPU502	M2	x		x					x		Economie du Développement Touristique International ; autres
Gestion des Activités du Tourisme et de l'Hôtellerie	MPU501	M2	x		x					x		Gestion des Activités Touristiques et Hôtelières ; autres
Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines	MIU501	M2	x		x					x		Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines ; autres
Management of International Tourism	MIU503	M2	x		x							

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Digital Fashion Communication	MIU5D5	M2	x		x		En partie	x	Université de Suisse italienne			Digital Fashion Communication
Heritage Management	MIU5D1	M2	x		x		x	x	Université française d’Egypte			Heritage Management ; autres
Développement Touristique Durable : Patrimoine, environnement, société	MIU5D4	M2	x		x		x	x	Université Harokopio, Université de la Mer Egée			

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s’applique

1. Modalités d’accès

L’ensemble des parcours de la Mention Tourisme sont accessibles en formation initiale en M1 et en M2, ainsi qu’en Formation Continue.

En outre, les parcours suivants sont également accessibles via une inscription en apprentissage, en M1 et en M2 :

- Développement et Aménagement Touristique des Territoires
- Économie du Développement Touristique International
- Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines
- Gestion des Activités du Tourisme et de l’Hôtellerie

Le calendrier d’enseignement en M1 et M2 tient compte de l’organisation de l’apprentissage pour les parcours pré-cités.

2. Langues d’enseignement

Pour les parcours suivants, la langue principale d’enseignement est le français :

- M1 Développement et Aménagement Touristique des Territoires
- M1 Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines
- M1 Gestion des Activités du Tourisme et de l’Hôtellerie

Pour les parcours suivants, la langue principale d’enseignement est le français et la langue secondaire l’anglais :

- M1 Économie du Développement Touristique International
- M2 Développement et Aménagement Touristique des Territoires
- M2 Économie du Développement Touristique International
- M2 Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines
- M2 Gestion des Activités du Tourisme et de l’Hôtellerie

Pour les parcours suivants, la langue principale d’enseignement est l’anglais :

- M2 Management of International Tourism
- M1 et M2 Digital Fashion Communication (M1 à Lugano)

- M1 et M2 Heritage Management (délocalisé au Caire)
- M2 Développement Touristique Durable - TourHer (délocalisé à Athènes)

L'accès au parcours DFC, HM, TourHer et MIT est réservé aux étudiants justifiant d'un niveau de langue anglaise suffisant. Il peut être exigé dans le dossier de candidature pour les étudiants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais de fournir un certificat reconnu au niveau international et équivalent au niveau C1, tel que défini par le Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage des langues (CECRL) ou équivalent (TOEFL, IELTS, etc.). L'accès au parcours EDTI est réservé aux étudiants justifiant d'un niveau de langue anglaise suffisant.

3. Organisation des examens

L'organisation des examens est défini selon le calendrier voté en Conseil de l'IREST, en M1 et M2, pour les parcours en apprentissage et/ou délocalisés. Dans les parcours de M1 DATT, EDTI, GATH, GVTP, une période d'examens est organisée en fin de semestre 1 et en fin de semestre 2 ; une période anticipée d'examens peut être organisée à mi-semestre pour 2 à 4 matières, suivant le calendrier voté en Conseil de l'IREST avant le démarrage de l'année universitaire, et en respectant le calendrier d'apprentissage. Dans les parcours de M2 DATT, EDTI, GATH, GVTP, MIT, une période d'examens est organisée en fin de semestre 1 tandis que les soutenances de mémoire ont lieu en septembre, sauf dérogation accordée par la direction de l'IREST sur proposition du directeur-directrice de mémoire et responsable de parcours, pour une soutenance anticipée, sur demande motivée de l'étudiant.

Le Conseil de l'IREST, en lien avec les partenaires académiques internationaux et dans le respect des procédures définies dans les conventions d'application, définit le calendrier d'organisation des examens des parcours délocalisés (M1 et M2 DFC, M1 et M2 HM, M2 TourHer), qui peuvent être organisés sur une période définie ou de manière continue durant le semestre. Ces calendriers sont votés en début d'année universitaire.

4. Organisation des sessions d'examen

En Master 1 Tourisme, deux sessions d'examen sont organisées.

En Master 2 Tourisme, une session unique d'examen est organisée. Des rattrapages de seconde chance peuvent être organisés en M2 sur décision du jury et recommandation du responsable de parcours.

5. Nature des stages

Pour les étudiants en Formation Initiale, les stages sont obligatoires en Master 1 DATT, EDTI, GATH et GVTP, et doivent durer 10 semaines en équivalent temps plein, soit 350 heures, au minimum. La validation du stage est associée à la finalisation de la convention, la remise des documents de suivi en début et fin de stage, dont l'attestation de fin de stage. Le stage est validé provisoirement à la fin du semestre 1, session 1 et session 2, sur la base de la présentation d'une convention de stage signée remplissant la durée demandée. Un second jury définitif a lieu en septembre afin de valider les résultats sur présentation de l'attestation de fin de stage. Le jury se réserve la possibilité d'invalidier les résultats provisoires dans le cas où la durée nécessaire n'aurait pas été effectuée ou que l'attestation de fin de stage n'aurait pas été remise.

Pour les étudiants en Formation Initiale, les stages sont obligatoires en Master 2 DATT, EDTI, GATH, GVTP, MIT, et doivent durer 12 semaines en équivalent temps plein, soit 420 heures au minimum. La validation du stage est associée à la finalisation de la convention, la remise des documents de suivi, la rédaction et soutenance d'un rapport de stage. La soutenance a lieu en septembre.

Un stage facultatif peut être réalisé en plus du stage obligatoire, en accord avec le/la responsable de parcours, en M1/M2 DATT, EDTI, GATH, GVTP, MIT, M1/M2 DFC, M1/M2 HM, M2 TourHer.

Les étudiants inscrits en Apprentissage valident l'UE associée par la participation obligatoire aux journées d'apprentissage organisées en lien avec le CFA en charge, en M1 et M2 destinées à la réalisation du portfolio de compétences, et la réalisation et soutenance d'un rapport d'apprentissage. La soutenance a lieu en septembre.

Dans les parcours délocalisés et de double diplôme, le stage est facultatif en M1 DFC et M1 Heritage Management. Le stage est obligatoire en M2 DFC, au Semestre 4, géré par le partenaire Università de la Svizzera italiana. Le stage est optionnel en M2 Heritage Management (il peut être remplacé par la conduite d'un projet professionnel, défini en lien avec les responsables de parcours). Le stage est optionnel en M2 Développement Touristique Durable - Tour-Her (il peut être remplacé par la conduite d'un projet empirique ou un projet professionnel, défini en lien avec les responsables de parcours).

6. Notation des épreuves

Au sein du Master Tourisme, l'ensemble des matières est noté, hormis les exceptions suivantes :

- En Master 1 Tourisme, parcours DATT, EDTI, GATH, GVTP, les alternants doivent valider au S1 et au S2 le cours « Alternance et suivi des compétences (Alternants uniquement, obligatoire) ».
- En Master 1 Tourisme, parcours DATT, EDTI, GATH, GVTP, les étudiants en formation initiale doivent valider au S2 le cours « Stage ».
- En Master 2 Tourisme, parcours DATT, EDTI, GATH, GVTP, les alternants doivent valider au S1 le cours « Alternance et suivi des compétences (Alternants uniquement, obligatoire) ».
- En Master 2 Tourisme, parcours DFC le cours Study Tour fait l'objet d'une validation.

7. Dispositions spécifiques de validation

En Master 2, au sein des parcours DATT, EDTI, GATH, GVTP, MIT, la validation de l'année implique d'avoir obtenu la moyenne à chacun des deux semestres. Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition.

Au sein des parcours DATT, EDTI, GATH, GVTP, MIT, au semestre 2 du Master 2 l'UE 1 « Mémoire » n'est validée qu'avec une note de 10, sans compensation possible. La soutenance n'est possible que si les conditions formelles de remise du mémoire sont réunies. La soutenance a lieu en septembre, sauf dérogation accordée par la direction de l'IREST sur proposition du directeur-directrice de mémoire et responsable de parcours, pour une soutenance anticipée, sur demande motivée de l'étudiant. Une seconde chance peut être accordée par le jury de soutenance, sous la forme d'une nouvelle version du mémoire.

8. Rubrique libre

Conditions d'accès

Le ou les domaines compatibles et privilégiés avec celui du diplôme national de master concerné sont, suivant les parcours :

- Géographie, Aménagement, Géographie et Histoire, SHS pour DATT ;
- Histoire de l'art, Histoire, Anthropologie, Archéologie pour GVTP ;
- Histoire de l'art, Archéologie, Architecture, Muséologie, SHS pour HM ;

- Mode, Tourisme, Sociologie, Économie, Management, Études culturelles, SHS, Études du patrimoine, Arts pou DFC ;
- Tourisme, Géographie, Sociologie, Économie, Management, Études environnementales, Études culturelles, SHS, ingénierie et droit pour TourHer ;
- Bachelor de Sciences de gestion ou de Sciences économiques, de LEA, en sciences sociales et humanités, des diplômés des IEP ou étudiants titulaires de diplômes de grandes écoles de commerce pour MIT.
- Licences de Sciences de gestion ou de Sciences économiques, de LEA, des diplômés des IEP, en sciences politiques, en Tourisme, ou étudiants titulaires de diplômes de grandes écoles de commerce pour EDTI.
- Licences de Sciences de gestion ou de Sciences économiques, des diplômés des IEP ou étudiants titulaires de diplômes de grandes écoles de commerce ou spécialisées hôtellerie pour GATH.

Bonifications

En plus des bonifications mentionnées dans le point 5B-3, les étudiants du Master 1 ou Master 2 Tourisme peuvent bénéficier d'une bonification pour les motifs suivants :

- Pour les parcours DATT, EDTI, GATH, GVTP : parrainage ou marrainage d'un ou une étudiant ayant fait ses études précédemment à l'étranger (Semestre 2 en M1 et Semestre 1 en M2)
- Pour tous les parcours : accompagnement d'un ou une étudiant en situation de handicap
- Pour tous les parcours : Langue LV3
- Pour tous les parcours : participation à un concours, challenge, défi, en lien avec la formation, et validé par le ou la responsable de parcours.

Les mêmes règles d'évaluation et de bonification s'appliquent à ces quatre motifs.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseigne ment	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Développement et Aménagement Touristique des Territoires	M1U405	M1	Français	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 - Session 2	Optionnel*	350	x	
Economie du Développement Touristique International	M1U402	M1	Français	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 - Session 2	Optionnel*	350	x	
Gestion des Activités du Tourisme et de l'Hôtellerie	M1U401	M1	Français	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 - Session 2	Optionnel*	350	x	
Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines	M1U404	M1	Français	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 - Session 2	Optionnel*	350	x	
Digital Fashion Communication	M1U4D4	M1	Anglais	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 - Session 2	Facultatif	/		
Heritage Management	M1U4D5	M1	Anglais	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 - Session 2	Facultatif	/		
Développement et Aménagement Touristique des Territoires	MIU502	M2	Français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Optionnel*	420	x	
Economie du Développement Touristique International	MPU502	M2	Français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Optionnel*	420	x	
Gestion des Activités du Tourisme et de l'Hôtellerie	MPU501	M2	Français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Optionnel*	420	x	
Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines	MIU501	M2	Français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Optionnel*	420	x	
Management of International Tourism	MIU503	M2	Anglais	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	420		
Digital Fashion Communication	MIU5D5	M2	Anglais	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Obligatoire	280	x	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Heritage Management	MIU5D1	M2	Anglais	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Optionnel*			
Développement Touristique Durable : Patrimoine, environnement, société	MIU5D4	M2	Anglais	Mixte : Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Optionnel*			

* Stage obligatoire pour les non alternants

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation					
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)	
Développement et Aménagement Touristique des Territoires	M1U405	M1		x				
Economie du Développement Touristique International	M1U402	M1		x				
Gestion des Activités du Tourisme et de l'Hôtellerie	M1U401	M1		x				
Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines	M1U404	M1		x				
Digital Fashion Communication	M1U4D4	M1						
Heritage Management	M1U4D5	M1						
Développement et Aménagement Touristique des Territoires	MIU502	M2	x	x				
Economie du Développement Touristique International	MPU502	M2	x	x				
Gestion des Activités du Tourisme et de l'Hôtellerie	MPU501	M2	x	x				
Gestion et Valorisation Touristique des Patrimoines	MIU501	M2	x	x				
Management of International Tourism	MIU503	M2	x					
Digital Fashion Communication	MIU5D5	M2		x				
Heritage Management	MIU5D1	M2						
Développement Touristique Durable : Patrimoine, environnement, société	MIU5D4	M2						